

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

**SÉANCE DU 30 SEPTEMBRE 2022**  
-----

<b>DELIBERATION</b> <b>N°CD2022-09/3/16</b> <b>DOSSIER N° 5359</b>	<b>DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES</b> <b>2023 - DOTATION EPS - CODIFICATION RCBC - MONTANTS</b> <b>FORFAIT CHAUFFAGE LOGEMENT DE FONCTION</b>
--	---

Étaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Mary-Line COINDAT, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Marie-France GALBRUN, Franck FOULON, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Thierry GAILLARD, Jérémie SAUTY, Hélène PILAT, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Isabelle PENICAUD, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Renée NICOUX

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Armelle MARTIN  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Marie-Thérèse VIALLE à Nicolas SIMONNET  
Guy MARSALEIX à Hélène PILAT

ORIGINE : Direction Générale des Services/Pôle Stratégies Territoriales/PST - EDUCATION

Rapporteur : Mme Marie-Christine BUNLON

**OBJET : DOTATION GÉNÉRALE DE FONCTIONNEMENT DES COLLÈGES 2023 - DOTATION EPS - CODIFICATION RCBC - MONTANTS FORFAIT CHAUFFAGE LOGEMENT DE FONCTION**

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,*

*VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,*

*VU la délibération n° CD2021/07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil Départemental de la Creuse*

*Vu la délibération n° 2022-05/3/18 du 20 mai 2022 portant sur la révision des critères d'attribution de la DGF des Collèges 2023,*

*VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,*

*VU l'avis de la Commission CD - SOLIDARITÉS, FAMILLES, VIES COLLÉGIENNE ET*

## ÉTUDIANTE, SPORTS

Le Conseil Départemental de la Creuse, réuni en séance publique le 30 septembre 2022 à GUERET, le quorum étant atteint,

### D É C I D E :

- de fixer à 1 493 097 € le montant global des dotations de fonctionnement des collèges publics creusois et d'adopter la répartition de cette enveloppe conformément au projet présenté en annexe 1,
- de fixer à 25 000 € le montant global des crédits complémentaires destinés aux besoins urgents et /ou ponctuels des établissements et de donner délégation à la Commission Permanente pour l'affectation de cette dotation,
- de fixer le montant des crédits pour les subventions spécifiques en faveur de l'Éducation Physique et Sportive à 45 852 € et d'adopter la répartition de cette somme conformément au projet présenté en annexe 2,
- d'adopter la nomenclature départementale pour le suivi budgétaire des crédits spécifiques ou alloués aux EPLE, conformément au projet présenté en annexe 3 du présent rapport,
- d'adopter les montants des forfaits des prestations accessoires accordées aux personnels logés par nécessité absolue de service tels que présentés ci-après :


Conformément à l'article R216-12 du Code de l'Éducation, le Département fixe chaque année le taux d'actualisation de la valeur des prestations accessoires (forfaits annuels de viabilisation) attribuées aux personnels logés par nécessité absolue de service. En effet, seuls les dépassements constatés sont refacturés par l'établissement au titulaire de la concession de logement ;

L'actualisation de ce montant ne peut être inférieure à celle de la dotation globale de décentralisation (DGD). Il vous est donc proposé d'augmenter les forfaits de 7 %, valeur de l'indice INSEE du taux d'inflation de septembre 2022, par rapport à ceux de 2021 soit :

Catégories de personnels			
	- chef d'établissement - Adjoint au CE - Adjoint gestionnaire	- Conseiller d'éducation - Attaché ou secrétaire non gestionnaire	- Personnel soignant - ATTEE polyvalent dominante accueil
Avec chauffage collectif	1 745 €	1 142 €	793 €
Sans chauffage collectif	2 329 €	1 417 €	982 €

Publié sur le site [www.creuse.fr](http://www.creuse.fr) le 10 octobre 2022

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

Envoyé en préfecture le 06/10/2022  
Reçu en préfecture le 06/10/2022  
Affiché le   
ID : 023-222309627-20221005-CD2022\_0066-DE

La Présidente du Conseil  
Départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**